Commune de SAINT-CARNÉ
1 Place de la Mairie
22 100 SAINT-CARNÉ

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 022-212202808-20260506-20260503-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **6 Mai 2026** à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Carné s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de M. Ronan TRELLU, Maire.
Date de la convocation : 30/04/2026
Membres en exercice : 15 Présents : 15 Pouvoirs : 0

Présents : Ronan TRELLU, Nathalie GUÉRIN, Allain HOUEL, Anne-Sophie LEROUX, Nathalie LANGLOIS, Emmanuelle FLAUX, Didier BOISSONNET, Carmen VOLANTIN, Jérôme RICARD, Jean-Baptiste LE MOING, Gabriel THENARD, Hélène MAUFRAIS, Chrystèle HOUEL, Jean-Baptiste CANIVET, Fabrice LESONGEUR.
Absents excusés : néant
Absent : néant
Secrétaire de séance : Nathalie GUÉRIN

DELIBERATION 2026.05.03 – DINAN AGGLOMERATION- CLECT (COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES) – DESIGNATION DES REPRESENTANTS COMMUNAUX

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) est une instance obligatoire créée au sein de chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre réalisant des transferts de compétences.

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, la CLECT est chargée de procéder à l'évaluation des charges liées aux compétences transférées par les communes membres à la communauté d'agglomération. Ses travaux constituent le fondement du calcul des attributions de compensation versées ou reçues par chaque commune membre.

La CLECT est composée de membres de chacun des conseils municipaux des communes membres, désignés par ces derniers.

Il appartient donc au Conseil municipal de désigner ses représentants titulaire et suppléant appelés à siéger au sein de la CLECT de Dinan Agglomération.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

Vu la délibération n°CA-2026-061 en date du 9 avril 2026, adoptée par le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération décidant :

- Créer la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) entre Dinan Agglomération et ses communes membres, pour la durée du mandat.

- Attribuer un siège titulaire et un siège suppléant à chaque commune membre de l'agglomération, soit 64 membres titulaires et 64 membres suppléants.

- Fixer la date de réception des délibérations des communes procédant à la désignation de leurs représentants au sein de la CLECT au 19 juin 2026 au plus tard, par mail à assemblees@dinan-agglomeration.fr .

Considérant que la commission locale d'évaluation des charges transférées est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées,

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 022-212202808-20260506-20260503-DE

✓ Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de désigner les conseillers municipaux suivants comme membres de ladite commission :
  - Conseiller titulaire : Jean-Baptiste CANIVET
  - Conseiller suppléant : Allain HOUEL

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire,
Ronan TRELLU

MAIRIE DE SAINT CARNE (Côtes d'Armor)

La Secrétaire de Séance
Nathalie GUÉRIN

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :
- la publication le : 07/05/26
Le Maire,
Ronan TRELLU

MAIRIE DE SAINT CARNE (Côtes d'Armor)

MAIRIE DE SAINT CARNE (Côtes d'Armor)